

**2018**

**RAPPORT  
ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS**

**valence  
Romans  
AGGLO**

# PREAMBULE

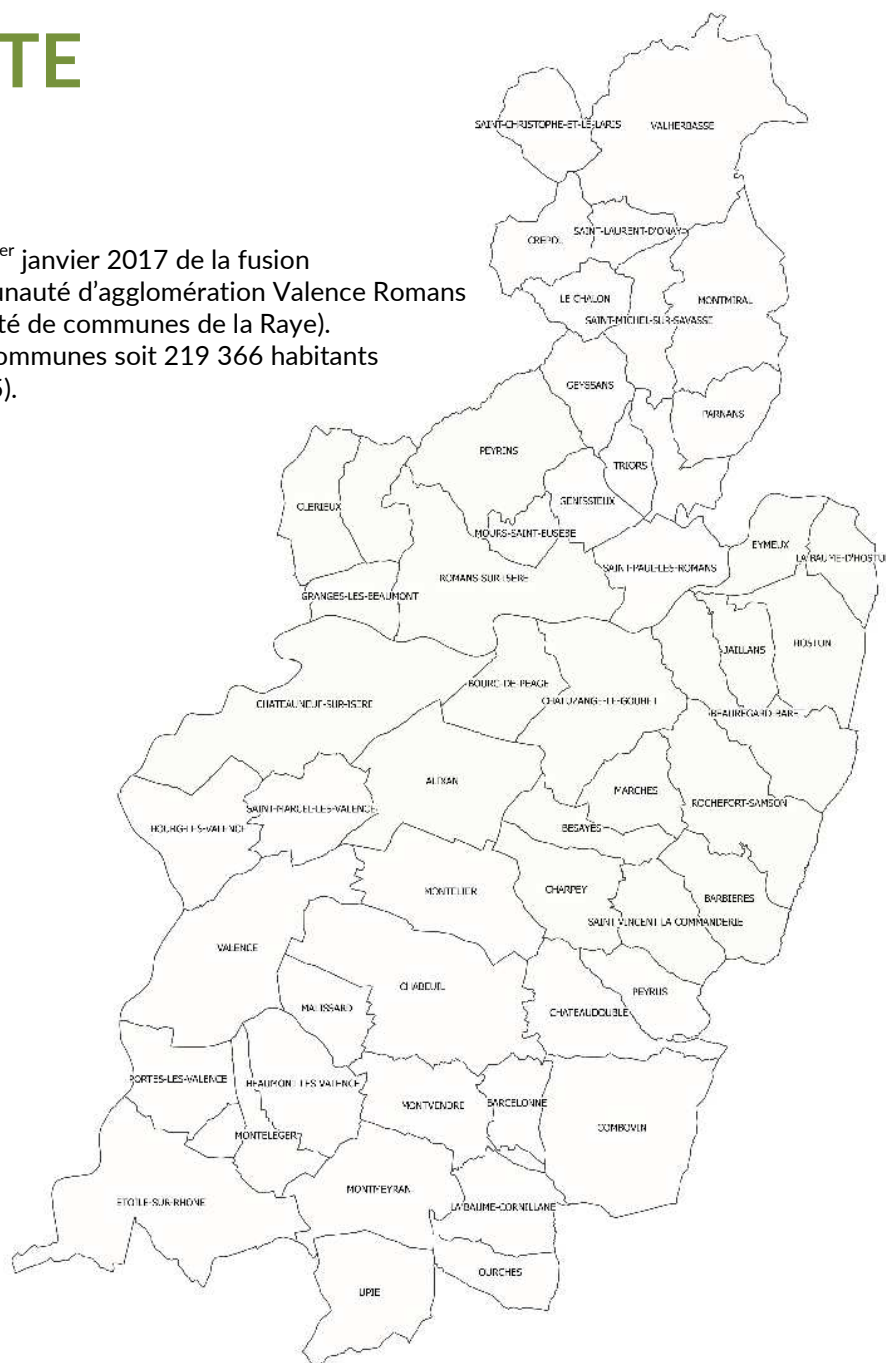
Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés.

Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

# LE CONTEXTE

## Le territoire desservi

Valence Romans Agglo est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de 2 intercommunalités (la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Communauté de communes de la Raye). Son territoire est composé de 54 communes soit 219 366 habitants (INSEE population municipale 2015).



## La compétence

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

## Les grands évènements

### Poursuite de l'harmonisation et de l'optimisation du service de collecte des OM

Le travail d'optimisation a été poursuivi en 2018 sur Bourg-de-Péage et Romans-sur-Isère. Ainsi, depuis le 3 septembre, la fréquence de collecte du centre-historique de Romans-sur-Isère a été réduite de 6 à 3 passages par semaine. Dans le même temps, 2 autres secteurs romanais, ainsi que 2 secteurs de Bourg-de-Péage, ont connu des changements de jours de collecte.

### Installation des premiers conteneurs semi-enterrés

Dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle stratégie de collecte, l'Agglo a installé 146 conteneurs semi-enterrés pour la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles sur 12 communes, soit 13 600 habitants desservis. Ce projet s'accompagne d'un renouvellement et d'une densification des conteneurs de tri. Ainsi, 220 conteneurs de tri ont été installés, dont 36 accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, soit une augmentation de 28 % du parc de conteneurs sur ces communes.

### Arrivée du Tour de France à Valence

Plus d'une centaine de bacs de tri a été déployée à cette occasion. Grâce notamment aux 10 agents de la direction Gestion des déchets, 2,8 tonnes d'emballages recyclables ont été collectés.

### Travaux de sécurisation sur les 13 déchèteries du territoire

Les déchèteries sont soumises à des obligations réglementaires visant à prévenir les risques de chutes et de collisions. En 2018, l'Agglo a investi dans la sécurisation de ses déchèteries. Ainsi, des travaux de mise en place de dispositifs anti-chute ont eu lieu. Ces dispositifs varient selon les déchets concernés et les possibilités techniques offertes par le site : barrières métalliques, murets béton, bennes au sol...

### Baisse et harmonisation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le mode de financement principal de la gestion des déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Auparavant, 5 taux coexistaient en fonction des secteurs, compris entre 8,05 et 9 %. En 2018, il a été décidé de mettre en place un taux unique de 7,95 %.

## CHIFFRES CLES 2018

- Montant de la TEOM : **22 739 806 € en 2018** contre **23 028 968 € en 2017**
- Tonnages de déchets collectés : **123 940 tonnes**
- **83** événements dotés en matériel pour le tri de leurs déchets
- **142** composteurs vendus et 11 mises à disposition gratuite
- **29 tonnes** collectées dans les 3 conteneurs réemploi

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## Le détail de la compétence

Elle est composée de 2 blocs :

### Le bloc « collecte »

- la collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels
- la collecte sélective des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries
- la prévention des déchets
- l'information et la sensibilisation en direction de publics divers

### Le bloc « traitement »

La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD (rapport d'activité en pièce jointe) :

- le traitement des ordures ménagères et assimilés résiduels
- le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre)

Le SYTRAD possède ses propres installations :

- 1 centre de tri des collectes sélectives (Portes-lès-Valence)
- 1 installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (Saint-Sorlin-en-Valloire)
- 3 Centres de Valorisation Organique (CVO) des déchets ménagers résiduels (Beauregard Baret, Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals)



Centre de Valorisation d'Etoile-sur-Rhône

## La collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels

### Définition

Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR) désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

### Mode de gestion

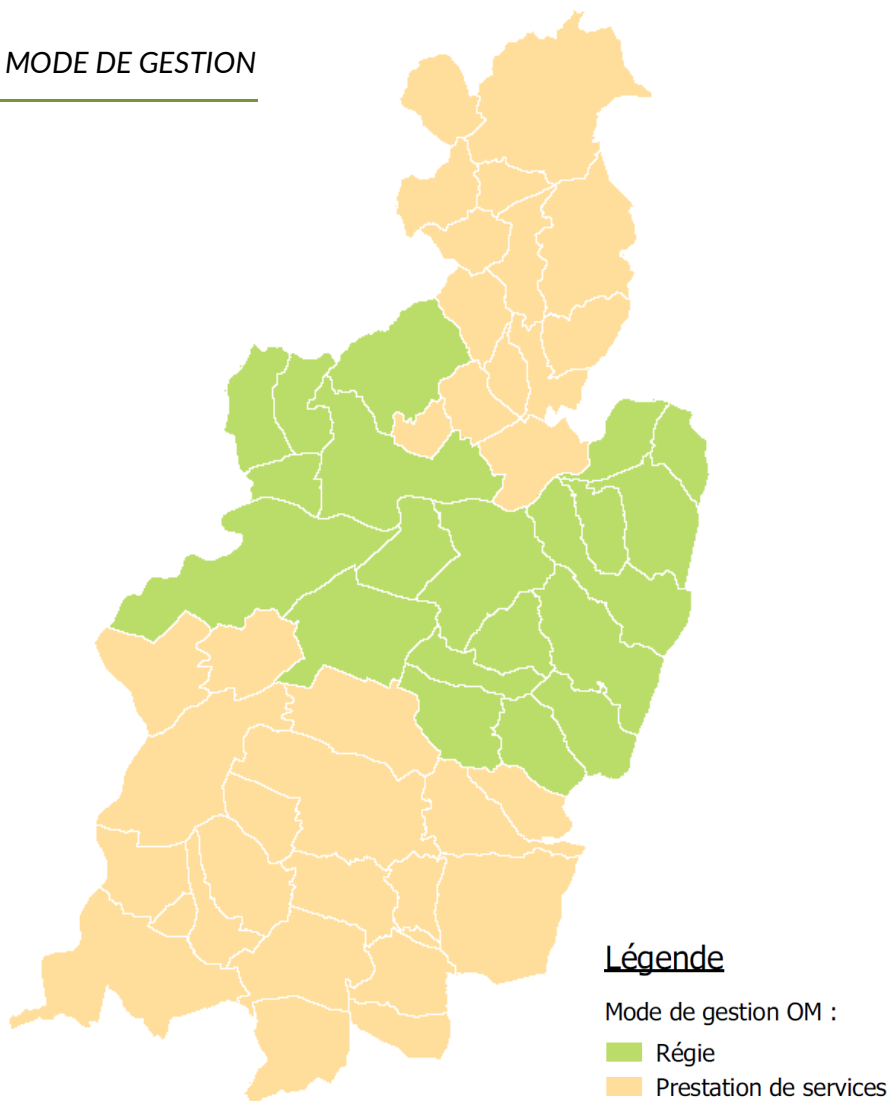
La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit :

- en régie pour 71 953 habitants (33 %)
- en prestation pour 147 413 habitants (67 %)

La collecte en prestation est réalisée par :

- la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud
- la société MORIN pour une partie du secteur Nord et les 5 communes suivantes : Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus

### COLLECTE DES OMR - MODE DE GESTION





## Mode de collecte

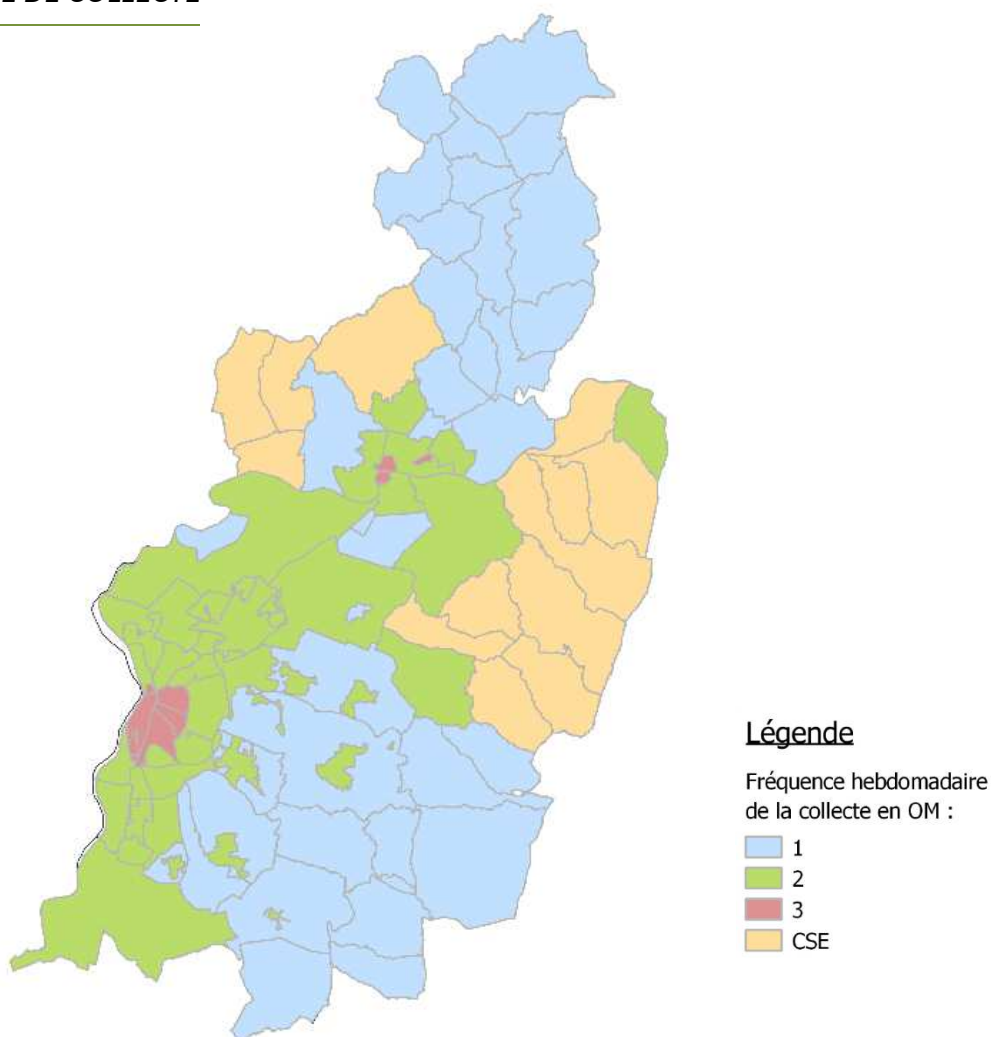
La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.



Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés et les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo.

Pour l'apport volontaire, 39 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 61 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

## FREQUENCE DE COLLECTE

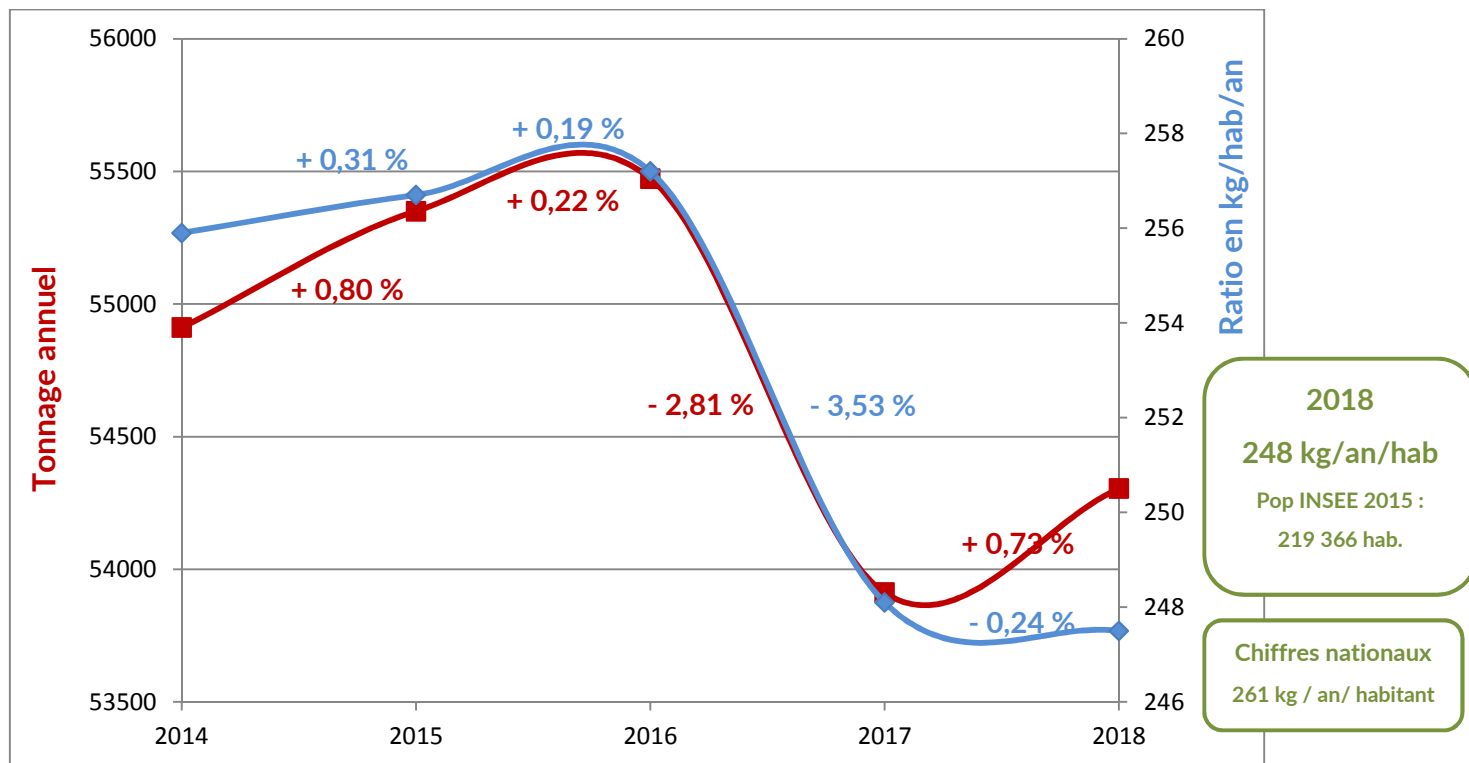


## Tonnage collecté

Année	2014*	2015*	2016*	2017	2018
Tonnage collecté (tonnes)	54 911	55 350	55 473	53 912	54 304

\*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye

### EVOLUTION DU TONNAGE OMR



### Moyens humains

25 agents en régie et 52 agents en prestation travaillent à la collecte des OMR, chauffeurs et ripeurs confondus.

### Filières de traitement

Les OMR sont transportées vers les CVO de Beauregard Baret et d'Etoile-sur-Rhône. Ces centres permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

## La collecte sélective des déchets recyclables

### Définition des flux

La collecte sélective est répartie en 3 flux :

- les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons
- les corps creux : flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires
- le verre : bouteilles et bocaux en verre

## Mode de gestion

La collecte du verre est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société SOLOVER.

La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit :

- en régie pour 24 368 habitants (11 %)
- en prestation pour 194 998 habitants (89 %)

La collecte en porte-à-porte des corps creux et des corps plats est réalisée :

- en prestation par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud
- en régie pour le secteur Nord (zones pavillonnaires de la commune de Romans-sur-Isère)

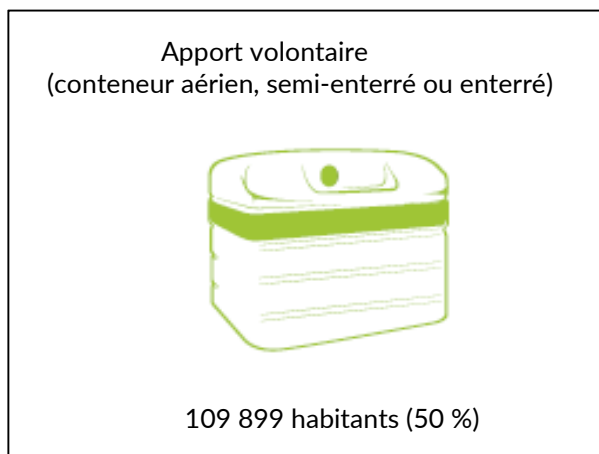
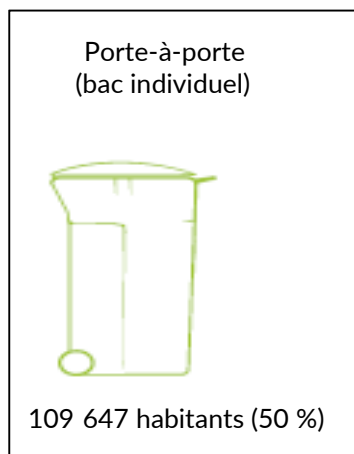
La collecte en apport volontaire des corps creux et des corps plats est réalisée en prestation sur tout le territoire par :

- la société GUERIN pour le secteur Sud
- la société MORIN pour une partie du secteur Centre, Nord et les 5 communes suivantes : Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus

## Mode de collecte

La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire.

La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire



## Fréquence de collecte

Pour le porte-à-porte des corps creux et corps plats la collecte s'effectue :

- 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des 2 flux) sur le secteur Sud (soit environ 85 000 habitants)
- 1 fois tous les 15 jours en benne à ordures ménagères (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord (soit environ 24 000 habitants)
- pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats) en moyenne 1 fois tous les 15 jours

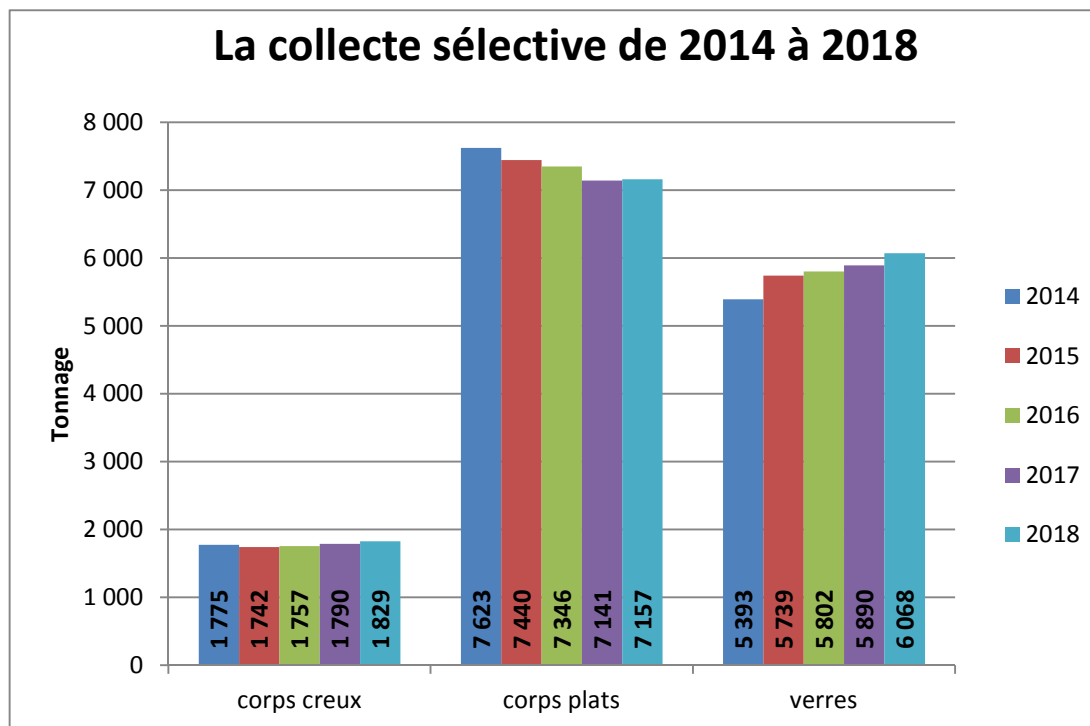
## Tonnages collectés

Année	2014*	2015*	2016*	2017	2018
Tonnage collecté (tonnes)	14 791	14 921	14 905	14 821	15 054

\*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye (hors tonnage CP collectés en déchèterie)



## La collecte sélective de 2014 à 2018



### En 2018

Corps creux et corps plats  
41 kg/an/hab

(corps plats :

32,9 kg/an/hab

corps creux :

8,3 kg/an/hab)

Verre

28 kg/an/hab

Pop INSEE 2015 :

219 366 hab.

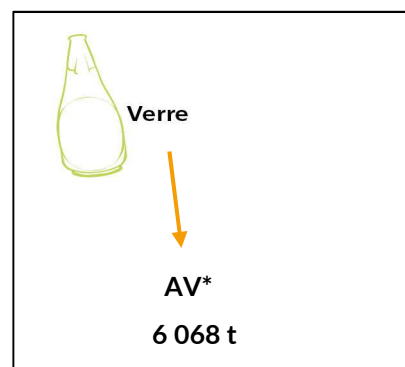
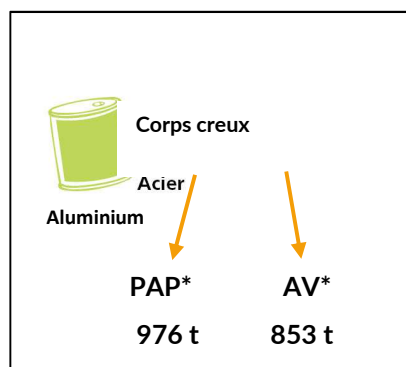
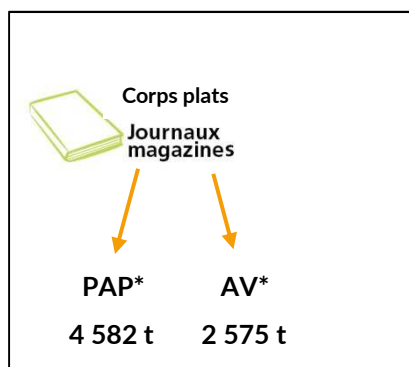
### Chiffres nationaux

Corps creux et corps plats  
47 kg/an/hab

Verre

29 kg/an/hab

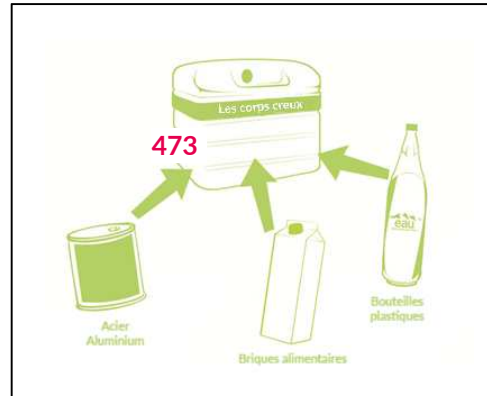
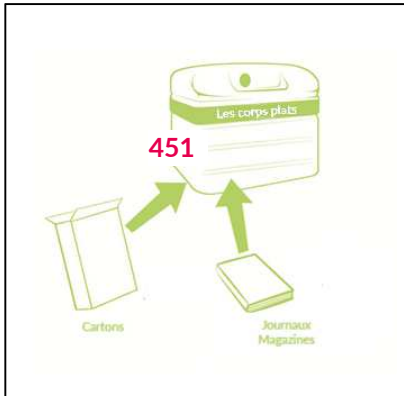
### Détail des apports pour l'année 2018 : porte-à-porte et apport volontaire



\*PAP : porte à porte

\*AV : apport volontaire

## Nombre de conteneurs présents sur le territoire de l'Agglo



### Moyens humains

5 agents en régie et 16 agents en prestation travaillent à la collecte sélective, chauffeurs et ripeurs confondus.

### Filières de valorisation

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets.

Ces 2 flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiées vers des filières de recyclage :

- **les emballages en papier et carton (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC)** : REVIPAC - SAÏCA (France)
- **les Journaux Revues Magazines (JRM)** : NORSKE SKOG (France)
- **le gros de magasin (fines de papiers/cartons)** : VEOLIA (France) puis SAÏCA (Espagne)
- **le PolyÉthylène Téréphtalate (PET) clair** : VALORPLAST - PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France)
- **le PolyÉthylène Téréphtalate (PET) foncé** : VALORPLAST - FREUDENBERG-POLITEX (France) puis régénérateur (France)
- **le PolyÉthylène Haute Densité (PEHD)** : VALORPLAST - MPB (France) puis régénérateur (France)
- **l'acier** : ARCELOR MITTAL (France)
- **l'aluminium** : REGEAL AFFIMET (France)
- **les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC)** : REVIPAC - LUCART (France)

Le verre quant à lui est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I MANUFACTURING à Labégude (07).

### Les déchèteries

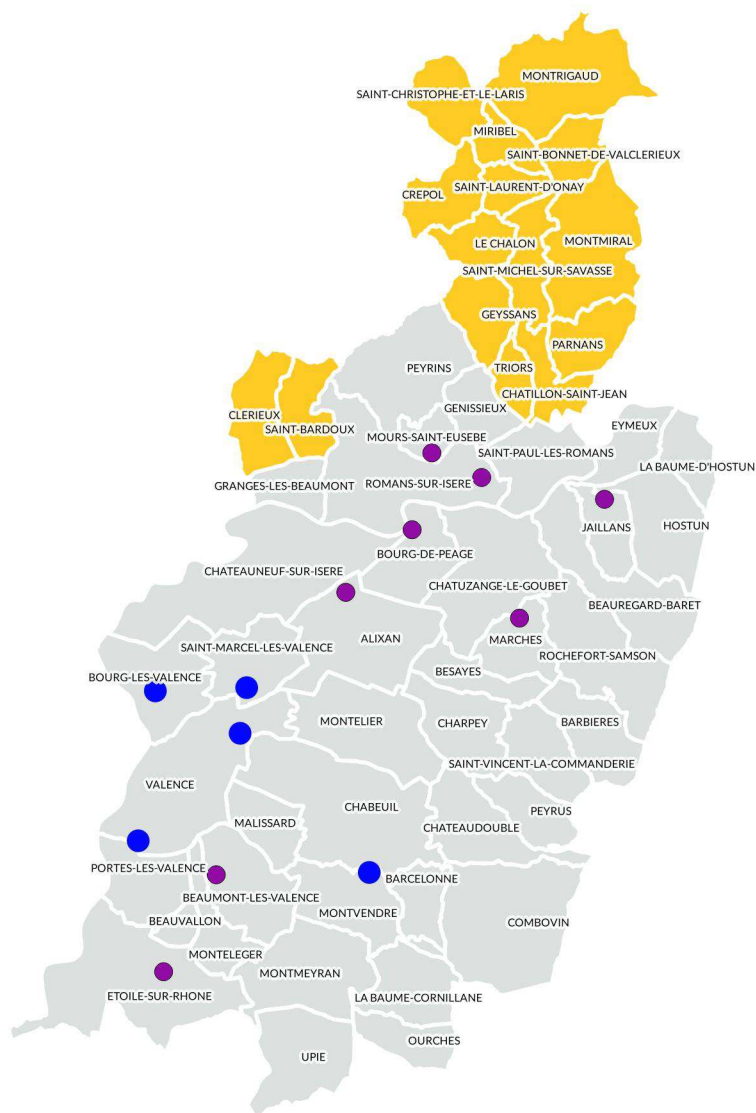
Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers.

La Communauté d'agglomération gère 13 déchèteries.

## Mode de gestion

- 8 déchèteries gérées en régie (haut de quai) et prestation (bas de quai)
- 5 déchèteries gérées en prestation



### Légende

- Haut de quai régie/Bas de quai prestation de service (8 sites)
- Prestation de services (5 sites)
- Bennes tournantes  
(flux collectés : ferrailles et encombrants)

## Moyens humains

**14 gardiens** travaillent sur les 8 déchèteries gérées en régie et **12 gardiens** sur les 5 déchèteries gérées en prestation.

## Déchets collectés et filières de traitement

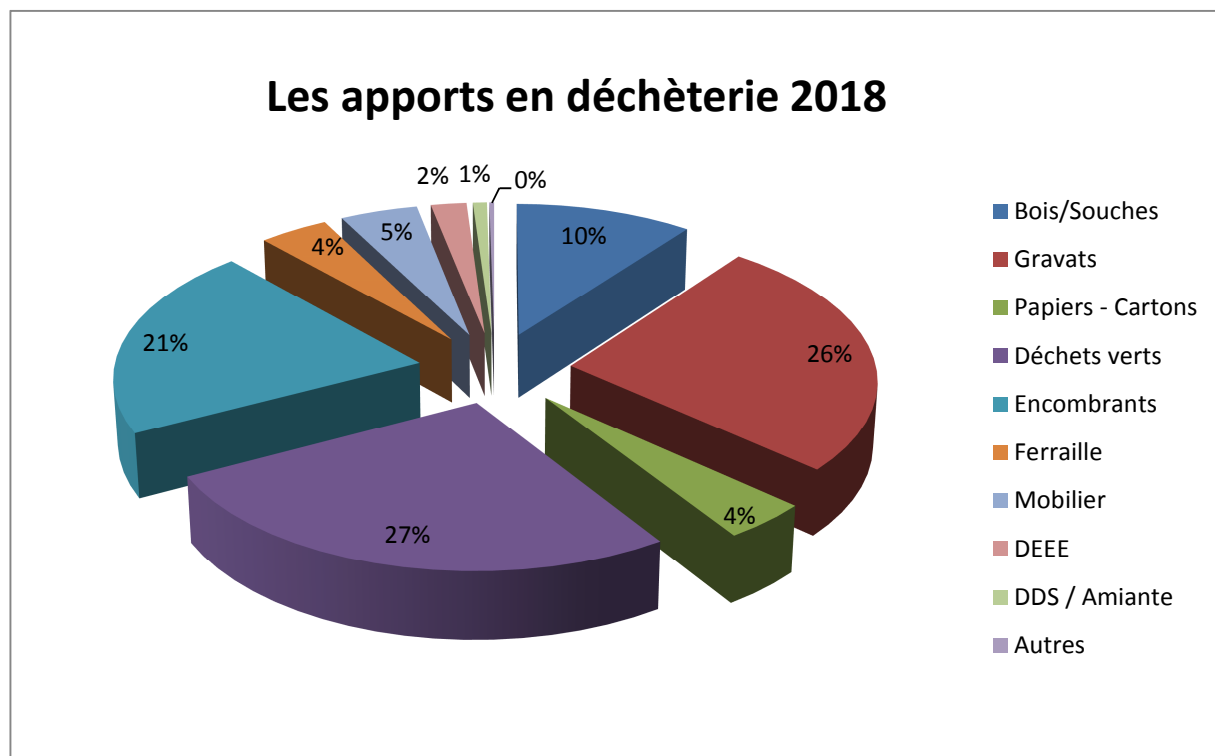
Déchets collectés	Traitement	Lieux de traitement
Carton	Recyclage	SYTRAD puis REVIPAC - SAÏCA
Papier	Recyclage	SYTRAD puis NORSKE SKOG
Déchets verts	Compostage	VEOLIA (Châteaudouble) VALORSOL (Bourg de Péage) VDB (Romans-sur-Isère) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	VALORSOL (Bourg de Péage)
Gravats	Recyclage	VALORSOL (Bourg de Péage)
Ferraille	Recyclage	NEGOMETAL (Romans sur Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA (Chatuzange le goubet)
DEEE*	Recyclage	Filière Eco-Systèmes
DDS**	Recyclage et Valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière Eco-DDS
Pneumatiques	Recyclage	EUREC ENVIRONNEMENT (St Pierre de Chandieu) Filière ALIAPUR
Amiante lié	Enfouissement	SITA (Roche la Molière)
Piles-accumulateurs	Recyclage	COREPILE
Cartouches d'encre	Recyclage	COLLECTORS (69)
Textiles	Valorisation	ECOTEXTILE / EMMAÛS_LE RELAIS / Plateforme humanitaire de Romans
Batteries	Recyclage	NEGOMETAL (Romans) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	RECYLUM (75) / SIRA (Chasse sur Rhône)
Huiles de vidange	Recyclage	VOLLE (Étoile sur Rhône)
Déchets réutilisables	Réemploi	Ressourcerie Verte / Emmaüs
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage	Filière Eco-mobilier

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

\*\* DDS : Déchets Diffus Spécifiques

## Tonnages collectés

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage collecté (tonnes)	55 388	56 190	55 993	56 185	54582



## Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les déchets d'activités de soins sont «les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code de l'environnement et du Code de la santé publique.

Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière DASTRI (<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

## La prévention des déchets et les actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Au niveau de la Communauté d'agglomération, les principales actions 2018 ont été :

- le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la vente de 142 composteurs, ou collectif avec l'accompagnement de 53 sites,
- la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers de partenariats avec des associations du territoire.

Ainsi, 30 tonnes d'objets ont été collectés sur les 3 conteneurs de réemploi (Nouvelle R et Emmaüs), 197 tonnes de textile sur les conteneurs gérés par la Communauté d'agglomération (Nouvelle R et Emmaüs).

Le partenariat avec Nouvelle R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur de réemploi (130 permanences pour 920 usagers sensibilisés), ou lors d'évènements, la réalisation de la Faites de la Récup et l'organisation de visite de leurs installations (4 visites pour 12 personnes).

Les associations Roulons En Ville à Vélos (REVV) et A pincés et à Vélo ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence-Portes, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Au niveau des actions de sensibilisation, le service a doté en matériel de tri et accompagné 83 évènements, ce qui a permis de récupérer 29 tonnes de déchets recyclables.

Le service de collecte effectue un contrôle des bacs de tri avant vidage et ne vide pas les bacs pollués. Les agents prévention/sensibilisation se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ainsi, ce sont 2 465 anomalies qui ont ainsi été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 437 sensibilisations en direct d'habitants, les autres personnes recevant un document explicatif du tri.

Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 24 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 200 personnes.

Par ailleurs, le service a réalisé 40 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...



# LES INDICATEURS FINANCIERS

## Le financement

Le financement est en partie assuré par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les habitants de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus
- la Redevance Spéciale (RS) appliquée aux professionnels

Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par la Communauté d'agglomération. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes du foyer.

La REOM est quant à elle calculée en fonction de la composition du foyer. Pour les autres usagers, elle est forfaitaire.

La RS permet de facturer aux entreprises et administrations la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères.

## Les différents taux de TEOM appliqués en 2018

ZIP	Communes pour information	Taux 2017	Taux 2018
1	Ex Communauté de communes Canton de Bourg de Péage hors Rovaltain (Alixan, Barbières, Beauregard Baret, Besayes, Bourg de Péage, Charpey, Châteauneuf sur Isère, Chatuzange le Goubet, Eymeux, Hostun, Jaillans, La Baume d'Hostun, Marches, Rochefort Samson, Saint Vincent la Commanderie)	8,50 %	7,95 %
2	Zone Rovaltain	8,05 %	7,95 %
3	Bourg lès Valence, Portes lès Valence, Saint Marcel lès Valence, Valence + Zone 1 Beaumont lès Valence, Malissard, Montélier, Montmeyran, Chabeuil	8,05 %	7,95 %
4	La Baume Cornillane, Upie + Zone 2 Beaumont lès Valence, Malissard, Montélier, Montmeyran, Chabeuil	8,05 %	7,95 %
7	Romans-sur-Isère	8,98 %	7,95 %
6	Châtillon St Jean, Crépol, Génissieux, Geysans, Peyrins, Saint Paul-lès-Romans, Triors	8,05 %	7,95 %
5	Autres communes ex Communauté d'agglomération du Pays de Romans (Clérieux, Granges lès Beaumont, Le Chalon, Miribel, Montmiral, Montrigaud, Mours Saint Eusèbe, Parnans, Saint Bardoux, Saint Bonnet de Valclérieux, Saint Christophe et le Laris, Saint Laurent d'Onay, Saint Michel sur Savasse)	8,29 %	7,95 %
8	Etoile sur Rhône	9,00 %	7,95 %
9	Montéléger + Zone 2 Beauvallon	8,05 %	7,95 %
10	Zone 1 Beauvallon	9,00 %	7,95 %
11	Ourches	8,05 %	7,95 %

En 2018, la **TEOM** s'élève à **22 739 806 €** et contribue au financement du service.

## L'application de la Redevance Spéciale

Depuis 2017, la Redevance Spéciale (RS) s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m<sup>3</sup> par semaine.

La signature d'une convention entre les entreprises et la Communauté d'agglomération permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturé 2 fois par an, en juin et en décembre.

Concernant les établissements assujettis à la TEOM :

- soit le montant de la RS est inférieur au montant de la TEOM, dans ce cas, la totalité de la TEOM est payée par l'établissement
- soit le montant de la RS est supérieur au montant de la TEOM, dans ce cas l'établissement s'acquitte du montant total de la RS

Le prix unitaire 2018 est de 45 €/m<sup>3</sup>.

En 2018, **73 établissements étaient soumis à la RS** contre 89 en 2017 pour un montant facturé de **541 905 €**, soit une augmentation de 17,8 % par rapport à 2017.

## L'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est due par l'occupant propriétaire ou locataire habitant les communes ayant adhéré à la Communauté de communes de la Raye, à savoir Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus.

Le coût du service comprend : la collecte / le traitement / la valorisation des déchets / un service de déchèterie / la gestion du service. La REOM est basée sur les tarifs ci-après :

Type de logement	Nombre de personnes	Redevance annuelle
Habitation principale	1	126 €
Habitation principale	2	156 €
Habitation principale	3	186 €
Habitation principale	4 et plus	210 €
Résidence secondaire		116 €
Chambre d'hôtes		30 €
Gîtes		156 €
Commerce		116 €
Restaurant / Location meublée		300 €
Personnes non collectées	Commune de Combovin : la Chauméane, Marquet	50 %

Elle fait l'objet de 2 appels à cotisation, l'un au 1<sup>er</sup> juin et l'autre au 1<sup>er</sup> novembre de l'année N. En 2018, la REOM s'élevait à **227 604 €** contre 226 123 € en 2017.

## Les dépenses et recettes de fonctionnement

### Les principaux marchés : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	329 517 €
PROPOLYS	3 868 756 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 198 273 €</b>

## Collecte des corps creux, corps plats et verre

### Corps creux - corps plats

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	212 057 €
GUERIN	149 349 €
PROPOLYS	1 073 776 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 435 182 €</b>

### Verre

Prestataire	Coût total à l'année TTC
SOLOVER	267 793 €

## Collecte et au traitement des déchets des déchèteries

Prestataires	Prestations	Coût total à l'année TTC
TREDI	Collecte et traitement des DDS	45 541 €
SUEZ	Collecte et traitement amiante	13 225 €
VOLLE Pierre	Collecte et traitement des huiles usées	5 485 €
EUREC Environnement	Location benne à pneus	2 710 €
VALORSOL	Collecte et traitement bois, déchets verts, gravats	1 152 452 €
JARDINS DE LA DROME	Broyage des déchets verts	71 155 €
AGRICULTEURS	Compostage déchets verts	36 557 €
Commune UPIE	Gardiennage plateforme	5 130 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 332 255 €</b>

## Gestion et l'exploitation des déchèteries

Prestataire	Sites	Coût total à l'année TTC dont DDS
ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	Beaumont lès Valence	155 874 €
	Bourg lès Valence	539 023 €
	Etoile sur Rhône	133 817 €
	Saint Marcel lès Valence	274 533 €
	Valence-Portes	766 670 €
	Valence le haut	386 682 €
	Montvendre	325 346 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 581 945 €</b>


## Le rapport budgétaire (CA 2018)

### La section de fonctionnement

Elle s'élève en dépenses à 26 790 475 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Dépenses	Dépenses nettes
011	Charges à caractère général	10 489 023 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	2 954 161 €
040	Opération ordre transfert entre sections	721 061 €
65	Autres charges de gestion courante	12 607 175 €
66	Charges financières	10 358 €
67	Charges exceptionnelles	8 698 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>26 790 475 €</b>

Elle comprend notamment :




La contribution aux organismes de regroupement (provisions)	12 591 112 €
Les contrats de prestations de service	9 741 542 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	260 937 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	226 532 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...)	47 239 €

Elle s'élève, en recettes, à 27 206 045 €

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	12 973 €
042	Opération ordre transfert entre sections	1 248 €
70	Produits de service	2 179 564 €
73	Impôts et taxes	22 739 806 €
74	Dotations et participations	2 257 687 €
77	Produits exceptionnels	14 767 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>27 206 045 €</b>

Elle comprend notamment :



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	22 739 806 €
Les soutiens et participations : CITEO, OCAD3E, ECO-MOBILIER...	2 257 687 €
La vente de produits (verre, cartons, ferrailles...)	1 409 802 €
La Redevance Spéciale (RS)	541 905 €
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	227 604 €



Section de fonctionnement	
Dépenses	26 790 475 €
Recettes	27 206 045 €
<b>RESULTAT 2018</b>	<b>415 570 €</b>

## La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à 2 748 582 €

Chapitre	Section d'investissement - Dépenses	Dépenses nettes
16	Emprunts, dettes assimilés	10 044 €
20	Immobilisations incorporelles	235 €
21	Immobilisations corporelles	2 692 086 €
23	Immobilisations en cours	15 578 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 248 €
041	Opération patrimoniale	15 578 €
204	Subventions d'équipement versées	13 813 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>2 748 582 €</b>

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules de collecte...)	289 750 €
Achat de bacs et de PAV (CSE + CE + travaux)	1 798 755 €
Mise en sécurité des déchèteries	464 000 €
Aménagement de déchèteries (réparations compacteurs,	64 507 €

Elle s'élève en recettes à 811 165 €

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 876 €
13	Subvention d'investissement	12 651 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	721 060 €
041	Opération patrimoniale	15 578 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>811 165 €</b>

Elle comprend notamment :

Affectation du résultat	0 €
FCTVA	61 876 €
Recettes d'ordre	736 638 €



Section d'investissement	
Dépenses	2 748 582 €
Recettes	811 165 €
<b>RESULTAT 2018</b>	<b>- 1 937 417 €</b>